

Déclaration de candidature à la vice-présidence de la CME du Dr Rémy COUDERC

Monsieur le Président,
Madame la Directrice Générale
Messieurs les Doyens,
Chers Collègues, Chers Amis

Je me présente aujourd'hui devant vous pour l'élection au poste de Vice-Président.

Quelques mots pour rappeler que je suis pharmacien de formation, biologiste chef du service de biochimie de l'hôpital Armand Trousseau depuis 1999. Mon engagement pour notre profession s'est concrétisé par une participation active à l'action syndicale, en tant que président du Syndicat des Biologistes Praticiens Hospitaliers et HU et vice-président de la Fédération Nationale des Syndicats de Praticiens Biologistes Hospitaliers et HU, qui a particulièrement œuvré pour la publication récente de la loi sur la biologie, que nous avons voulue équilibrée et ouverte pour les universitaires dans son article 7. Notre fédération est l'un des syndicats fondateurs de la CMH dont j'assume le secrétariat depuis plusieurs années. Cette COORDINATION a pour but de promouvoir et défendre l'hôpital Public et de défendre les intérêts matériels et moraux des Médecins, Biologistes et Pharmaciens qui y exercent et de promouvoir les liens unissant l'hôpital et les alternatives à l'hospitalisation.

Je souhaite avant toute chose rendre hommage à notre collègue Georges Sebbane pour le travail accompli pendant cette première année et demi qui a été l'année de la mise en place d'une nouvelle gouvernance issue de la loi HPST, qui s'est concrétisée, entre autres, par l'installation du comité QSS capcu par le président et la mise en place de la Direction Médico-Administrative dans un contexte économique très contraint que tous ici connaissent. Encore merci Georges.

Mais quel est le rôle du Vice-Président de la CME de l'APHP ? Rien ou presque n'est écrit dans la loi HPST et dans le règlement intérieur il est simplement stipulé que le « VP remplace le Président lorsque celui-ci est indisponible ». Cela signifie donc que le rôle du VP est déterminé par le président qui peut lui donner des missions plus ou moins larges, et avec lequel la collaboration doit être efficace et transparente, ce à quoi je m'engage si je suis élu.

Je pense en effet partager avec le président trois préoccupations majeures pour notre institution : la relation entre les GH et le siège, la place de l'APHP dans l'offre de soins en Ile de France et ses relations avec l'ARS et enfin l'évolution de la démographie médicale.

Pour moi les relations entre les GH et le siège doivent être placées sous le signe de la subsidiarité et favoriser les coopérations inter-GH. Bien sûr je n'ignore pas la difficile articulation entre les GH et les Universités.

Comme cela nous l'a été exposé ici à plusieurs reprises l'AP-HP, principalement située dans Paris intra muros, va devoir collaborer à l'offre de soins dans la région, dans une géographie redessinée qui devra respecter l'intégrité de notre institution.

La baisse de la démographie médicale devra nous pousser à trouver de nouvelles organisations permettant de maintenir l'offre de soins et la qualité des soins. Cela ne se fera pas sans une réflexion sur nos statuts et nos carrières à laquelle nous devons tous être associés.

Le VP est élu parmi les PH et à ce titre il doit être à l'écoute de ses collègues et sensibiliser le Président à leurs problématiques spécifiques, comme la reconnaissance des activités d'enseignement et de recherche, la pénibilité et la qualité des soins.

Cependant le VP représente aussi l'ensemble de la CME et peut se voir confier des missions transversales. En ma qualité de biologiste, j'accepterai volontiers une mission sur la restructuration de la biologie, sujet représentatif de notre capacité à faire évoluer nos pratiques en accord avec les évolutions technologiques tout en préservant nos métiers.

Je vous remercie de votre attention